

En collaboration avec

Notaire salariée
Elisabeth RICHARD-BELAN

Notaires assistants
Christelle ROUDAUT
Muriel TURMEL

Service formalités
Estelle GAUDIN

Comptabilité
Chrystel CHAUVEL

Négociation
Franck DOUESNARD

Hôte d'accueil
Dylan MARRE

1, rue de la Fontaine
Place Carrick-on-Shannon
CS 41747
35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX

Tel : 02.99.83.75.10

menger.bellec@notaires.fr

Service Négociation
Tél : 02.99.83.09.75

Successeur de
M^{es} Jean-Jacques GUEGAU
Anne DUPONT-HAMON
et Jacques HAMON

OUVERTURE DE DIVORCE

Rendez-vous d'ouverture : le

LES EPOUX

Monsieur
Profession
Adresse
Né le _____ à _____

Coordonnées

Madame
Profession
Adresse
Née le _____ à _____

Coordonnées

Date et lieu de mariage (fournir copie du livret de famille)
Contrat de mariage (fournir copie du contrat)

Donation entre époux : (fournir copie)

Enfants :
Majeur(s)
Mineur(s)

Pendant l'union évolution du patrimoine :

Achat, vente, prêt
Fournir justificatifs (titre de propriété, attestation, tableau d'amortissement, relevé financier du notaire...)

Etablissement d'éventuelle créance entre époux

Y a-t-il eu investissement par un conjoint sur un ou des biens de l'autre conjoint ?
(Financement de travaux, souscription de prêt...)

Justificatifs

Y a-t-il eu investissement par un conjoint sur un ou des biens sur un bien indivis ?



Site Internet : <https://www.menger-bellec.notaires.fr/>

ETUDE 35097

RIB (IBAN) FR43 4003 1000 0100 0016 1271 U60 (BIC CDCG FR PP)

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Justificatifs

Y a-t-il eu un prêt par un conjoint au profit de l'autre conjoint ?

Justificatifs

Date de jouissance divise souhaitée date ou il y aura lieu d'arrêter les comptes entre les époux (libre dans le cadre d'un consentement mutuel)

Avocat(s)

Indiquer les noms et coordonnées de chaque avocat

ACTIF des époux à la date de jouissance divise

Biens immobiliers (détenus par les époux):

- Résidence principale (avec origine de propriété)
Fournir 2 estimations au moins à la date de jouissance divise
Fournir titre de propriété
Si prêt fournir offre de prêt et tableau d'amortissement
- Résidence secondaire
Fournir 2 estimations au moins à la date de jouissance divise
Fournir titre de propriété
Si prêt fournir offre de prêt et tableau d'amortissement
- Investissement locatif
Fournir 2 estimations au moins à la date de jouissance divise
Fournir titre de propriété
Si prêt fournir offre de prêt et tableau d'amortissement
Fournir bail, loyer actualisé,
- Autre foncier (terre, part de SCPI...)
Fournir 2 estimations au moins à la date de jouissance divise
Fournir titre de propriété

Biens mobiliers

- Véhicule détenu par les époux

Fournir copie carte grise et estimation (garage ou autre)

- Mobilier

Le mobilier doit faire l'objet d'une valorisation.

Choix : les parties établissent une liste du mobilier et déclarent comment ils l'ont partagé

Les parties préfèrent opter pour un forfait à définir dont la répartition correspondra au souhait des parties

Les parties requièrent un inventaire (avec commissaire priseur) pour pouvoir établir la répartition

- Banques (ou organisme de placement)
(comptes indivis)

Fournir relevé de tous les comptes et placements au jour de la date de jouissance divise

- Assurances vie Fournir relevé des placements au jour de la date de jouissance divise

- Autre
Fournir justificatifs

PASSIF des époux

- Solde du et ou des crédits au jour de la jouissance divise

Fournir offre de prêt, tableau d'amortissement et décompte à la date de jouissance divise

- Autre
Fournir justificatifs

Eventuel compte d'administration à aborder pendant le rendez-vous d'ouverture

Indemnité d'occupation,
Charge de prêt
Autre

Choix du divorce

MISSION

Missions de la SELARL Typhenn MENER BELLEC

- Par la présente le(s) soussigné(s) missionne(nt) Me MENER BELLEC, notaire à CESSON SEVIGNE, pour le traitement du dossier de divorce.
De ce fait Me MENER BELLEC sera rémunéré conformément au tarif en vigueur dans le cadre d'un traitement classique de dossier.

Facturation en sus :

- *Tout inventaire provoquera la facturation des frais de déplacement au vue du barème fiscal en plus de l'émolument prévu par le tarif.*
- *L'estimation des biens immobiliers dans le cadre du dossier de divorce donnera lieu à une facturation de 180 euros TTC par bien estimé*
- **Tout établissement d'un projet de protocole avec pré liquidation non régularisé par l'acte de liquidation sous condition, ou tout établissement d'un projet de protocole avec pré liquidation non régularisé par les parties donnera lieu à un honoraire de 800 euros TTC**
- *Tout nouveau protocole d'accord ayant donné lieu à une transaction par le notaire soussigné donnera lieu à un honoraire de 450 euros TTC.*
- *En cas de désignation d'un nouveau notaire, dans le cadre du dossier : le client changeant de conseil devra supporter un honoraire, dû au notaire soussigné, de 850 euros TTC pour le travail effectué en amont en plus du remboursement de tous débours liés au dossier.*
- *En cas de délais anormaux pour la régularisation du dossier (au-delà d'un an à compter de la régularisation du protocole d'accord d'origine) les clients devront supporter un honoraire pouvant aller jusqu'à 1.000,00 euros TTC.*
- *Au-delà de deux projets d'acte adressés aux clients, non acceptés, il sera facturé un honoraire correspondant à la moitié de l'émolument dû conformément au tarif, pour l'envoi de nouveaux projets.*

Il est convenu que les parties versent dès ce jour une provision sur frais de 450 euros qui sera encaissé au plus tard lors de la présentation du projet de protocole

Lors du rendez-vous d'ouverture présence de :
Fait à